

DOSSIER TECHNIQUE

Matière première pour cosmétique



COSMOS
APPROVED



COSMOS
APPROVED



Lafaure

DESCRIPTION

FOURNISSEUR
SAS LAFAURE

NOM COMMERCIAL
Argile du Périgord

NOM INCI
Bentonite

N°CAS
1302-78-9

PROPRIETES

COULEUR
BEIGE

ODEUR
NEUTRE

HUMIDITE
7-8 %

pH
8 - 9

CEC
Env. 38 mmeq / 100 g

GRANULOMETRIES

Fine
70 % < 100 µm

Surfine
90% < 77 µm



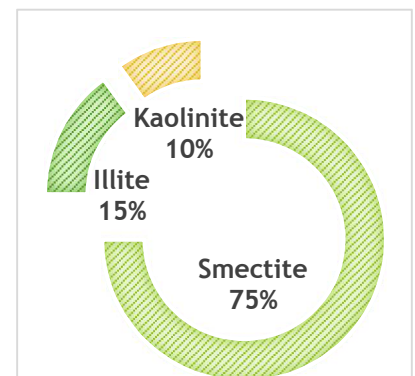
FICHE TECHNIQUE



COMPOSITION

ELEMENTS MAJEURS	POURCENTAGE MOYEN
SiO ₂	60.61 %
Al ₂ O ₃	16.39 %
Fe ₂ O ₃	5.04 %
MgO	1.72 %
K ₂ O	2.70 %
Na ₂ O	0.14 %
TiO ₂	0.69 %
CaO	1.96 %
MnO ₂ O ₃	0.06 %
P ₂ O ₅	0.017 %

Cortège argileux



SUBSTANCES INDESIRABLES

METEAUX LOURDS	mg/kg
Plomb	< 11
Arsenic	< 4
Cadmium	< 0.1
Mercurure	< 0.03

Substances allergènes
Absence



ANALYSES

MICROBIOLOGIQUES

Analyses bactériologiques

Bactéries aérobies mésophiles (NF EN ISO 21149)
Levures (NF EN ISO 16212)
Moisissures (NF EN ISO 16212)
Salmonelles, E. Coli, Staphylococcus Aureus,
Pseudomonas aeruginosa, Candida albicans

RESULTATS

< 100 UFC / g
< 10 UFC / g
< 20 UFC / g
Absence

Absence
d'allergènes



ATTESTATIONS

<i>N° d'ordre dans le règlement (CE) n°1223/2009</i>	<i>nom INCI</i>	<i>N° CAS</i>	<i>N° EINECS</i>	<i>Présence (O) Absence (N)</i>
67	Amyl cinnamal	122-40-7	204-541-5	N
68	Benzyl alcohol	100-51-6	202-859-9	N
69	Cinnamyl alcohol	104-54-1	203-212-3	N
70	Citral	5392-40-5	226-394-6	N
71	Eugenol	97-53-0	202-589-1	N
72	Hydroxycitronellal	107-75-5	203-518-7	N
73	Isoeugenol	97-54-1	202-590-7	N
74	Amylcinnamyl alcohol	101-85-9	202-982-8	N
75	Benzyl salicylate	118-58-1	204-262-9	N
76	Cinnamal	104-55-2	203-213-9	N
77	Coumarin	91-64-5	202-086-7	N
78	Geraniol	106-24-1	203-377-1	N
79	Hydroxyisohexyl 3- cyclohexene carboxaldehyde	31906-04-4	250-863-4	N
80	Anise alcohol	105-13-5	203-273-6	N
81	Benzyl cinnamate	103-41-3	203-109-3	N
82	Farnesol	4602-84-0	225-004-1	N
83	Butylphenyl methyl propional	80-54-6	201-289-8	N
84	Linalool	78-70-6	201-134-4	N
85	Benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9	N
86	Citronellol	106-22-9	203-375-0	N
87	Hexyl cinnamal	101-86-0	202-983-3	N
88	Limonene	5989-27-5	227-813-5	N
89	Methyl 2-octynoate	111-12-6	203-836-6	N
90	Alpha isomethyl ionone	127-51-5	204-846-3	N
91	Evernia prunastri extract	90028-68-5	289-861-3	N
92	Evernia furfuracea extract	90028-67-4	289-860-8	N



Non ionisation
Absence d'OGM
Origine

ATTESTATIONS

ATTESTATION DE NON IONISATION

Nous, la Société LAFASURE SAS, garantissons que l'Argile Bentonite du Périgord que nous commercialisons n'a subi aucun traitement d'ionisation et ne contient aucun ingrédient autre ayant subi lui-même un traitement par rayonnement gamma.

Fait à Mazeyrolles, le 29 Juin 2018

LAFASURE SAS
au capital de 394 866 euros
Le Got - MAZEYROLLES
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD
Tél. : 05.53.29.93.03 - Fax : 05.53.29.99.82
REG SARLAT B 413 437 303 - Siret 413 437 999 0015
Id TVA FR 60413437303

ATTESTATION D'ABSENCE D'OGM

Du fait de l'origine et du process de fabrication, nous garantissons que l'Argile Bentonite fabriquée par LAFASURE SAS ne contient pas d'Organismes Génétiquement Modifiés ;

Fait à Mazeyrolles, le 29 Juin 2018

LAFASURE SAS
au capital de 394 866 euros
Le Got - MAZEYROLLES
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD
Tél. : 05.53.29.93.03 - Fax : 05.53.29.99.82
REG SARLAT B 413 437 303 - Siret 413 437 999 0015
Id TVA FR 60413437303

ATTESTATION D'ORIGINE

Nous, la Société LAFASURE SAS, garantissons l'origine française de l'Argile Bentonite du Périgord. Nous certifions que son extraction et sa transformation ont lieu exclusivement en Dordogne - FRANCE.

Fait à Mazeyrolles, le 29 Juin 2018

LAFASURE SAS
au capital de 394 866 euros
Le Got - MAZEYROLLES
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD
Tél. : 05.53.29.93.03 - Fax : 05.53.29.99.82
REG SARLAT B 413 437 303 - Siret 413 437 999 0015
Id TVA FR 60413437303



FICHE DE SECURITE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Clay	ARGILE BENTONITE calcique / Nom anglais : Bentonite
No.-CAS	1302-78-9
No.-CE	215-108-5
Fournisseur :	SAS LAFAURE LE GOT 24550 MAZEYROLLES TEL : 05.53.29.93.03 – FAX : 05.53.29.99.62 www.lafaure.fr E-mail: contact@lafaure.fr
N° appel d'urgence :	ORFILA (France) : (33) (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

CLP classification-Règlement (CE) n°1272/2008

Non dangereux

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères ne sont pas remplis.

Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères ne sont pas remplis.

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères ne sont pas remplis.



FICHE DE SECURITE

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Synonyme : Montmorillonite

N°CE : 215-108-5

Composition		
Ingrédient	Numéro de CAS	Concentration %
Argile bentonite	1302-78-9	90-100
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	≤ 5 %No

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux :

Laver à l'eau courante en maintenant les paupières écartées (15 minutes au moins). En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact cutané :

Laver les régions atteintes avec de l'eau et du savon.
Si l'irritation persiste, consultez un médecin

Ingestion :
vomissement sans l'avis d'un

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas provoquer de médecin

Inhalation
grand air.

ne respire plus.

En cas de problèmes respiratoires, amener la victime au
Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet
Consulter un médecin.



FICHE DE SECURITE

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques :	Aucun. Produit non inflammable et non explosif.
Agent d'extinction approprié :	Non concerné

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Masque anti-poussières adapté
Précautions pour la protection de L'environnement :	Pas de mesures spéciales / spécifiques.
Méthodes de nettoyage :	Aspirer le produit déversé (pour éviter le soulèvement de poussière)

SECTION 7 : MANIPULATION DE STOCKAGE

Précautions relatives à la manutention	Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Nettoyer immédiatement pour éliminer tout risque de dérapage. N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les poussières.
Conditions de stockage	Stocker dans un lieu sec et bien ventilé. Garder les contenants fermés. Éviter l'humidité qui peut contaminer le produit (durcissement ou l'agglutination).



SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Systèmes de manutention et/ou dépoussiérage installé pour maintenir le taux de poussières < valeur limite d'exposition. Ou porter équipements de protection individuels appropriés.

Equipement de protection individuelle

- **Protection respiratoire :**



Si concentration > VLE, Utiliser des masques anti-poussières conformes à la norme EN 149, catégorie FFP3

- **Protection des mains :**



Port de gants de protection conseillé pendant la manipulation



FICHE DE SECURITE

Protection des yeux :



Lunettes ajustées au visage avec volets latéraux ou lunettes de protection contre les poussières avec large champ de vision, conformes à la norme EN 166. Ne pas porter de verre de contact lors de la manipulation de ce produit

- **Protection de la peau :** Néant
- **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :** Aucune écotoxicité connue. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Désignation Chimique : d'aluminium	Silicate
Aspect : /granules	poudre
Couleur : pâle	Beige clair/gris
Odeur :	inodore
Masse volumique:	1100g/L
Densité :	1.1
Solubilité dans l'eau :	Dans l'eau, nos argiles donnent des suspensions
pH:	8.07



FICHE DE SECURITE

Point d'éclair : Non applicable (non inflammable)

Température d'auto inflammation : Non applicable

Limites explosives : Non applicable

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

. STABILITE ET REACTIVITE

Condition à éviter : Aucun risque particulier. Produit stable et inerte.

Matières à éviter : Aucune

Produits de décomposition dangereux : Aucun. Le produit ne se décompose pas.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets locaux : Les poussières peuvent provoquer une irritation des yeux par effet mécanique.
Les poussières peuvent être irritantes pour les voies respiratoires.

Sensibilisation : Non sensibilisant.

Toxicité chronique/long-terme : Une exposition prolongée aux poussières alvéolaires peut provoquer une fibrose pulmonaire ou une silicose si elles contiennent du quartz.



FICHE DE SECURITE

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

BIODEGRADABILITE : facilement biodégradable.

ECOTOXICITE :

Effets sur les organismes aquatiques : Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets : Ce produit ne constitue pas un déchet dangereux.

Emballages contaminés : Eliminer ces emballages via les collectes sélectives.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR /RID)

14.1 Numéro UN : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.2 Nom d'expédition UN : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.3 Classe(s) de danger pour le : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.4 Groupe d'emballage : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

Transport fluvial (ADN)



FICHE DE SECURITE

14.1 Numéro UN : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.2 Nom d'expédition UN : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.3 Classe(s) de danger pour le : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.4 Groupe d'emballage : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro UN : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.2 Nom d'expédition UN : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.3 Classe(s) de danger pour le : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

14.4 Groupe d'emballage : Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Fiche de données de sécurité conforme aux exigences du Règlement (CE) N°.453/2010

Etiquetage selon les directives européennes relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Produit non concerné par l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

Règlement REACH/ La substance n'est pas comprise.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière.

Date de préparation : juillet 2009 – Date de révision : 19.01.18.

SAS LAFAURE - Le Got - 24550 Mazeyrolles - Tel.05 53 29 93 03

www.lafaure.fr

ATTESTATION DE CONFORMITE

- MATIERES PREMIERES -

COSMOS

Cette attestation a été délivrée par ECOCERT Greenlife à la société :

SAS LAFAURE

LE GOT MAZEYROLLES
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD
FRANCE

dont les matières premières non biologiques (listées ci-après) ont été contrôlées conformes au référentiel :

COSMOS

Cette attestation a été délivrée en accord avec les conditions générales de vérification des matières premières selon le référentiel Cosmétique COSMOS consultable sur le site internet de l'association COSMOS : <https://cosmos-standard.org/> et la conformité a été établie selon les critères relatifs aux matières premières contenues dans ce référentiel.

Fait à : L'Isle Jourdain,
le : 27/06/2018,

par : Matthieu Bouffartigue
Responsable du service matières premières



Valide jusqu'au : 31/12/2018

ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

Liste des matières premières approuvées de : **SAS LAFAURE**

PPAI: Physically Processed Agro-Ingredients (Agro ingrédient physiquement transformé)

CPAI: Chemically Processed Agro-Ingredients (Agro ingrédient chimiquement transformé)

NNI: Non Natural Ingredients (Ingrédients non naturels, origine pétrochimique)

PeMo: Petrochemical Moiety (Greffon pétrochimique)

L'astérisque * est utilisée pour identifier le nom commercial des matières premières concernées par les annexes II et/ou V du référentiel COSMOS.

Sauf exception, les références listées ci-dessous sont publiées sur la base de données en ligne des matières premières approuvées disponible au lien suivant : <http://ap.ecocert.com/ecoproducts>.

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
ARGILE DU PERIGORD <i>Bentonite</i> Active ingredient	0	0	0	0		26/06/2018

Valide jusqu'au : 31/12/2018

AVERTISSEMENT : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.

Page 2 sur 2